

*Administration du pétrole—Loi*

Lundi dernier, mon bon ami d'Edmonton-Est a de nouveau montré à la Chambre à quel point il est loyal au Canada face à la montée possible du séparatisme dans l'Ouest. Je l'en remercie. De tous les députés d'en face, il est celui dont les vues sont les plus représentatives de l'Ouest. J'ai cependant été désolée de l'entendre dire que le gouvernement fédéral ne tenait précisément pas à conclure une entente avec celui de l'Alberta car seul un désaccord le justifierait d'imposer unilatéralement sa politique en ce qui a trait aux prix du pétrole. J'ai été désolée de l'entendre prétendre que le régime de prix sera établi pour une période de dix ans, quoi qu'en disent les provinces. Je suis d'autant plus surprise que quand il a posé la question à mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), la réponse a été très claire.

Voici ce que le ministre a répondu quand il lui a demandé si le gouvernement avait l'intention d'établir un programme à long terme, et je cite la page 4967 du Hansard:

C'est donc pour que tous sachent à peu près à quoi s'attendre et aussi pour expliquer davantage la politique du gouvernement que nous avons essayé d'élaborer un programme à long terme. Nous avons dit qu'il s'agissait d'un programme de dix ans.

Les députés d'en face ont manqué ce que le ministre a ajouté et que je cite:

Il serait naïf et irréfléchi de notre part, cependant, d'affirmer que pas un seul aspect d'un programme de dix ans ne peut changer ou qu'il est immuable, comme l'Évangile. Ce n'est pas alors notre intention.

N'est-ce pas clair, monsieur l'Orateur? Puis, voici ce que le ministre a ajouté dans la même réponse:

... et j'espère que nous parviendrons éventuellement à nous entendre.

Il est bien connu que le gouvernement est déterminé à négocier avec les provinces et à conclure avec elles une entente qui soit juste pour tous les Canadiens. Prétendre le contraire, c'est tout bonnement trahir les faits.

Je voudrais également faire quelques remarques sur l'intervention du député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Sa conception des choses n'est certainement pas faussée au point qu'il puisse penser qu'il soit acceptable et plausible de répartir les revenus à raison de 45-45-10, les 10 p. 100 étant la part réservée aux sociétés. Je suis dans les affaires depuis 27 ans; or, je puis dire au député qu'en appliquant des idées semblables dans le secteur privé, on courrait irrémédiablement à la faillite. Si le gouvernement met on œuvre de telles initiatives, il faudra s'attendre à la faillite de notre pays. Nos concitoyens ont eu la sagesse de ne pas appliquer les programmes que préconise son parti...

**M. Waddell:** Les sociétés leur appartiendraient.

**Mme Erola:** ... et je les en remercie. A l'instar du député, nous voulons prendre en main nos propres destinées économiques. Nous devons fonder nos actions sur des appréhensions réalistes du monde. Notre objectif ultime d'autosuffisance énergétique au cours de la décennie est réalisable. Nos initiatives et nos propositions en faveur de la canadianisation—et j'insiste sur le mot «canadianisation»—dont témoigne la présence active de la société de la Couronne dans les terres du Canada, constituent d'importants éléments de ce programme qui nous permettra d'atteindre l'objectif d'approvisionnements en énergie sûrs.

J'aimerais maintenant parler un instant de l'industrie minière. Des représentants de cette industrie m'ont dit craindre que les politiques énoncées dans le Programme énergétique national en matière de fiscalité et de propriété canadienne

finaissent par s'appliquer au secteur minier. Je sais que le député d'Edmonton-Est m'a demandé le 24 avril si je pouvais assurer à la Chambre et à l'industrie minière que le gouvernement ne se préparait pas à proposer une fiscalité régressive ni à faire adopter des lois ou des règlements susceptibles de paralyser la croissance régulière de l'industrie minière. J'avais alors répondu que l'on ne prendrait pas pour le moment de mesures visant à accroître l'assiette fiscale. Cette réponse vaut toujours comme en témoigne le récent exposé budgétaire.

Je me permets de répéter ce qui a déjà été énoncé bien clairement dans le Programme énergétique national. Notre gouvernement estime que le secteur pétrolier et gazier constitue un secteur bien à part et qu'il est nécessaire de prendre des mesures spéciales, non requises dans les autres secteurs, pour assurer un contrôle canadien accru.

En dépit de la réaction prévisible des multinationales à la suite de la présentation de notre budget-stratégie énergétique et en dépit des fluctuations initiales du marché auxquelles il fallait s'attendre, les prédictions des prophètes de malheur ne se sont pas concrétisées. En fait, je crois savoir que les multinationales tentent activement de tirer parti des aspects de notre stratégie relatifs à la canadianisation. Ils en reconnaissent les bons côtés. Les sociétés canadiennes qui investissent dans les terres domaniales ne paieront que 7c. d'impôt pour chaque dollar qu'elles investiront dans le cadre du nouveau programme de stimulants. Il faut applaudir de telles initiatives. Assurément, quiconque examine le programme attentivement ne peut manquer de se rendre compte que le gouvernement national, qui représente tous les Canadiens, détient une part de 25 p. 100 de toutes les activités menées sur les terres domaniales. Comme l'affirme une société pétrolière canadienne dans une lettre à ses actionnaires, il faut voir cela comme une bonne occasion et non comme une tentative de s'approprier des revenus. Il est manifeste que ceux qui prétendent que les avoirs des particuliers canadiens sont réduits de 25 p. 100 à la suite de ces mesures déforment les faits.

A propos d'un autre aspect de notre programme énergétique—sa pierre angulaire, en fait—les députés seront contents d'apprendre que depuis que le gouvernement a annoncé la création de son programme de conversion des installations de chauffage au pétrole, plus de 5,000 Canadiens ont demandé s'ils y étaient admissibles. Ce sont là les demandes qui ont été adressées à nos bureaux. Nous avons reçu de 600 à 700 appels par jour. En fait, la charge a été si lourde qu'un jour elle a mis tout le réseau téléphonique spécial en dérangement pendant deux heures. J'ajouterais que jusqu'ici le nombre des appels ne semble pas vouloir diminuer.

Le programme canadien de substitution du pétrole est conçu pour réduire, d'ici 1990, la consommation du pétrole à moins de 10 p. 100 de la masse énergétique servant aux secteurs résidentiel, commercial et industriel. Encore une fois, je dois dire que bien des députés ne semblent pas vouloir le comprendre. Pas plus d'ailleurs, je le crains fort, que la majorité des Canadiens. C'est un très important programme national d'encouragements et de stimulants. Je demanderais à mon préopinant de bien écouter ceci: c'est un programme destiné à aider les chefs de famille, les entreprises et, oui, les agriculteurs, à convertir leur mode de chauffage au mazout à d'autres formes d'énergie.

**M. Althouse:** Au gaz!